

**NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
VERSEES**

Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président

Dans le cadre du dispositif FISAC, le SyMPaC verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipements à des communes et à des EPCI du territoire pour leur permettre de financer des opérations de travaux d'investissement.

Le cumul de ces subventions d'équipement s'élève à ce jour à 71 848,46 €.

Ces subventions doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée de 30 ans. Ceci représente une charge d'amortissement avec une conséquence sur la section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2023, la charge est de 2 418 €.

L'instruction comptable M57 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement.

Il est proposé de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'approuver la neutralisation budgétaire au titre de l'exercice 2023 de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour un montant total de 2 418 €.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 mars 2023
- son envoi à l'affichage le : 21 mars 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 22 mars 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 29/03/2023
Qualité : Président du SYMPaC

Ludovic LOQUET



ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2023

Le seize mars de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, Claudia ROBERT, MM. Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), MM. Emmanuel AGIUS (pouvoir Mr LOQUET), Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Guy BEGUE, Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier LEVREAY (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Frédéric MELCHIOR (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr COTTREZ), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur CORDENOS